



Demande de naturalisation française

Par **france92**, le **13/10/2008** à **14:02**

Bonjour à tous,

S'il vous plaît, je vous sollicite pour avoir des réponses sur quelques questions.

En fait, je suis algérien et je vis en France depuis 2003.

J'avais déjà déposé une demande de naturalisation française et ma demande a été ajournée et refusée pour le motif suivant : « j'étais étudiant et je n'avais pas de ressources suffisantes ».

Aujourd'hui les choses ont avancé pour moi car j'ai déjà soutenu ma thèse de doctorat, j'ai changé mon statut (étudiant en salarié) et je travaille avec un contrat CDI.

Je voudrais savoir si je pourrais relancer ma demande en déclarant les changements de ma situation.

Je tiens à porter à votre connaissance que je me suis marié et ma femme est encore en Algérie. Je compte à déposer une demande de regroupement familial.

Est-ce que le fait que je suis marié et ma femme ne vit pas avec moi pour le moment va influencer sur ma demande ? sachant je vais entamer les démarches nécessaires pour faire venir ma femme.

Je serais reconnaissant pour vos réponses et vos aides.
Merci à tous

Par avocat droit public, le 17/10/2008 à 00:25

Pour demander une naturalisation, il faut au moins 5 ans de présence en France, cependant vous années en tant qu'étudiant ne sont pas prises en compte. Donc assurez-vous que vous remplissez au moins cette condition.

Surtout, le fait que votre femme réside hors de France est un obstacle à votre naturalisation car il vous faut fixer sur le territoire français votre vie familiale. pour pouvoir prétendre à être naturalisé.